



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 072-217203868-20260706-26_047-DE



DEL 26-047

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 23 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Sylvie LAUTRU, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Bertrand MUCHERY, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Julien LAUTRU, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET.

EXCUSÉS : Sophie REIGNIER (pouvoir à Annie BLONZ), Thomas LEROI (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à André LE ROUX)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Subvention de fonctionnement pour la coopérative scolaire

Rapporteur : Marie CHEVALIER

La commune accorde habituellement une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire.

Cette subvention est habituellement de 2.15 € par élève scolarisé (99 maternelles et 159 élémentaires), soit un montant de 554.7€.

Une délibération est nécessaire pour procéder au versement.

Il est précisé par ailleurs que la commune a pris en charge, pour le compte du groupe scolaire, les frais d'intervention du régisseur mobilisé lors du concert des écoles le 5 juin 2026. Le montant s'élève à 247.02 €.

En accord avec la directrice de l'école, ce montant sera déduit du montant à verser à la coopérative scolaire, ce qui porte le montant de la subvention à 307.68 €.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances en date du 10 juin 2026,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 307.68 € à la coopérative scolaire.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 08 juillet 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Gaël PARISOT



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ